

 <p>AGGLO Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 8 avril 2024</p> <p><i>Rapporteuse : Sabine LESPAGNOL</i></p>	<p>CA-DEL-2024- 025</p>
--	---	------------------------------------

**Présentation d'un état annuel des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers
communautaires au titre de l'année 2023**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Guy Bonin à Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement :

Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Nicolas ANDRÉ, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Elizabeth DELAGE, Marie-Claude GIRARDEAU, Gérard HEBERT, Mathieu HILLAIRE, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Franck MARLIN, Claude MASURE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Sabine LESPAGNOL, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (50).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU, Cyril ROSSELL, Sana AABIBOU, Fouad EL M'KHANTER, Franck COENNE, Kadiatou LY, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Mairam SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Grégory COURTAS, Séverine RAMÉ (12),

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gilbert DALLERAC (par procuration à Elisabeth DELAGE), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Mostefa GHENAÏM (par procuration à Emmanuelle ROYERE), Jean-Michel JOSSO (par procuration à Françoise PYBOT), Paola LEROY (par procuration à Patrick JULISSON), Medhi MEJERI (par procuration à Joël NOLLEAU), Yvon BOUKAYA (par procuration à Eric MEYER), Daniel CIRET (par procuration à Dominique LEROUX), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Angéline DARDENNE (par procuration à Nicolas ANDRÉ), Christèle DELOISON (par procuration à Huguette DENIS), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY), Annie LEPAGE (par procuration à Jean PERTHUIS) (13),

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice KOPACZ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Sabine LESPAGNOL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.5211-12-1 du CGCT créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article du CGCT, les conseillers communautaires doivent être informés chaque année, préalablement à l'examen du budget, de l'état de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers communautaires au sein des différents syndicats au titre de l'année précédente,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités de toutes natures perçues par les conseillers communautaires au sein des différents syndicats au titre de l'année 2023 annexé à la présente délibération,



PRÉCISE que ces informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à l'EPCI pour répondre à une obligation légale,

PRÉCISE que toute personne mentionnée dans cet état a le droit d'accéder à ses informations personnelles ou de les faire rectifier en adressant une demande par courriel à rgpd@caese.fr.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.


Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...